

IDENTITÉ

- Nombre de communes : 17
- Siège : Dunkerque
- Superficie : 300 km²
- Nombre d'habitants : 200 000 habitants
- Densité : 670 hab/km²

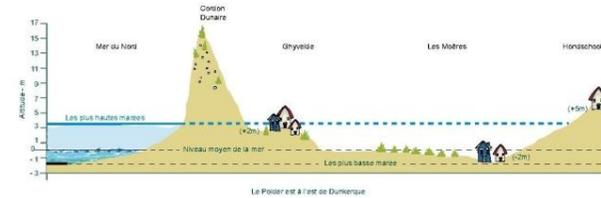


- PLUc approuvé en 2012
- Révision du PLUc en PLUi H et D

CONTEXTE ET ENJEUX DU RISQUE INONDATION

Ampleur de l'enjeu

- Submersions marines
- Inondations continentales (watergangs, canaux, rivières,...)
- Inondations mixtes continentales et défaillances techniques
- Inondations urbaines par ruissellement



Spécificité territoriale en matière de gestion des crues : réseau de wateringues et de canaux permettant par un système de pompage de réguler les débits d'eau et de contenir une crue pour un niveau d'aléa modéré. La CUD a contribué à la mise en place d'une institution intercommunale de gestion des wateringues intervenant à l'échelle interdépartementale (Nord et Pas-de-Calais)

COMMENT PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE D'INONDATION PAR SUBMERSION MARINE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL?

ADAPTER SON ZONAGE POUR PRENDRE EN COMPTE LES ZONES INONDABLES

Principes

- 1 Dans le PLUc en vigueur, interdire ou encadrer l'urbanisation dans les zones inondables selon l'ampleur du risque

Outils

PLUc de 2012 : zonage s'appuyant sur le PAC du PPRL de 2011 (document mis en annexe):

- déclassement des zones constructibles situées en zone inondable
- urbanisation au cas par cas en zone inondable déjà urbanisée et en respectant des principes de construction (construction surélevée, localisation des pièces de vie à l'étage et autres mesures de mise en sécurité des populations)

- 2 Accompagner et inciter les acteurs de la construction et les particuliers, à respecter des modes constructifs appropriés au risque

Cahier de recommandations architecturales urbaines et paysagères annexé au règlement : document non opposable permettant de proposer des modes d'aménagement et des formes constructives conformes à la limitation du risque et à une bonne insertion paysagère du projet

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE RISQUE DANS LE FUTUR PLU INTERCOMMUNAL HABITAT DEPLACEMENTS

Principes

- 1 Volonté de mettre en avant les enjeux liés à l'eau dans le PLUc

- 2 Améliorer la connaissance sur la résilience du territoire

- 3 Traduire dans le plan de zonage les nouvelles mesures des PPRL

- 4 Élaborer un schéma des eaux pluviales

Méthode

Volonté des élus d'en faire **une des priorités du projet** : dans le PADD et par la création d'une OAP « eau » spécifique pour mettre en cohérence la question de l'eau dans toutes ses dimensions (sous réserve)

Prise de compétence anticipée GEMAPI : étude sur la solidité des digues et programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) finalisé mi-2016 pouvant alimenter le futur PLUi HD
Étude en lien avec l'université du littoral sur la gestion du trait de côté
Analyse de la fonctionnalité des canaux et des milieux humides pour comprendre leur rôle en matière de gestion des eaux
Expérimentation avec la DDTM59 sur les formes urbaines en zones inondables pour préciser les règles d'urbanisation

Transcription des nouvelles mesures des futurs PPRL (discussion en cours) dans le projet du PLUi HD

Réalisation d'un schéma des eaux pluviales opposable aux AU pour limiter le ruissellement ainsi que les déversements au milieu naturel (et donc limiter la pollution des milieux) dans le cas de réseaux unitaires